COMMUNE DE
PRADES-LE-LEZ

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023 2023

Retransmis en direct sur la page Facebook de la commune

Présents : Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Susanna Malmström, Sandrine Cabrera, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy (à partir du point 3, Gwénaëlle Collet, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio.

Représentés : Fabrice Guin représenté par Frédéric Fesquet, Brigitte Zurbach représentée par Béatrice Hurtrel, Yves Flank représenté par Gwénaëlle Collet, Arnaud Sète représenté par Jacky Pratlong, Denis Lejars représenté par François Poyer, Bruno Méric représenté par Marie-Ange Viguier, Aïcha Diop, Jean-Louis Thérond représenté par Jean-Luc Poblador, Sébastien Loeb représenté par Bertrand Plez, Elise Le Roy représentée par Rachid Khenfouf (pour les points 1 et 2).

Absents : Jean-Marc Lussert, Laurence Gess-Lladères.

Secrétaire de Séance : Sébastien Grangier.

1- DÉLIBÉRATION 34/2023 : Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 22 Mars 2023

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

2. DÉLIBÉRATION 35/2023 : Convention intercommunale de coordination des interventions de la Police Métropolitaine des Transports et des forces de sécurité de l'Etat

Rapporteur : Frédéric FESQUET

Par délibération du 7 Juin 2021, le conseil de Métropole a approuvé la création d'une police municipale inter-communale nommée Police Métropolitaine des Transports (PMT). Cette Police Métropolitaine a vocation à intervenir sur l'ensemble du réseau de transports en commun de la Métropole et à accompagner la prochaine gratuité des transports.

En vertu des dispositions du I de l'article L512-4 du Code de la Sécurité Intérieure, une convention, conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse, doit être élaborée. Elle vient préciser la nature et les lieux d'interventions ainsi que les modalités d'interventions des agents de la Police Municipale affectés à la Police Métropolitaine des Transports. Cette convention a pour objet d'organiser une coproduction de la sécurité entre l'État, Montpellier Méditerranée Métropole, les communes signataires de la présente convention et la TAM, société publique locale dédiée à l'exploitation des transports en commun métropolitains de voyageurs. Elle détermine également les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Les forces de sécurité de l'État, Gendarmerie Nationale et Police Nationale, et la Police Métropolitaine des Transports ont vocation à intervenir sur le réseau de transports en commun présent sur le territoire des communes signataires de la présente convention. La PMT est amenée à travailler de concert avec les forces de sécurité de l'État, les services de sûreté, les agents de contrôle de la société d'exploitation ainsi que les polices municipales des communes dès lors que celles-ci existent.

Afin d'assurer la mise en place opérationnelle de la PMT envisagée pour le mois de septembre 2023, il est nécessaire que chaque Maire des communes membres de Montpellier Méditerranée Métropole signe la présente convention après délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- d'approuver les termes de la convention intercommunale de coordination des interventions de la Police Métropolitaine des Transports et des forces de sécurité de l'Etat ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant à signer la convention jointe en annexe ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

Le point est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 25 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 2 (Elise Le Roy, Rachid Khenfouf)
Abstention : 0

3. DÉLIBÉRATION 36/2023 : Création d'emplois saisonniers contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier de l'activité.

Rapporteur : Florence BRAU

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires nécessitent l'embauche de contractuels sur des emplois non permanents, sur toute l'année scolaire 2023/2024.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2°,

Considérant que les collectivités territoriales, mentionnés aux articles L.4, peuvent par délibération, recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois renouvelable 1 fois,

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les différentes équipes d'animateurs pour l'année 2023/2024,

Par conséquent, il convient de prévoir la création d'emplois de contractuels non permanents dont les fonctions et modalités de rémunération sont définies comme suit :

Service	Effectif	Fonctions	Rémunération
Animation	24	Encadrement de groupes d'enfants et de jeunes dans les différentes structures d'animation communales	• Valeur horaire équivalente au 7ème échelon du grade d'adjoint d'animation territorial • Forfait ALSH journée : 90€ équivalent à 10 heures théoriques • Forfait ALSH ½ journée : 45 € équivalent à 5 heures théoriques • Forfait séjour (journée + nuit) : 130 € équivalent à 10 heures de jour et 3 heures pour la nuitée. Avec une majoration de 10% pour les congés payés.

Le CST en date du 9 mai 2023 a émis un avis favorable.

Cette affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création, pour l'année scolaire 2023-2024 de ces emplois non permanents,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents résultant de ces créations.

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

4. DÉLIBÉRATION 37/2023 : Créations de postes permanents au service Animation

Rapporteur : Florence BRAU

Au vu des besoins constatés au sein des différentes équipes d'animateurs d'ALP et d'ALSH, il convient de procéder à la pérennisation d'au moins 3 emplois à temps complet.

Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation territorial	10	13	35 heures

Le CST en date du 9 mai 2023 a émis un avis favorable.

Cette affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création de ces emplois,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

5. DÉLIBÉRATION 38/2023 : Création d'un poste de Gardien Brigadier Principal :

Rapporteur : Florence BRAU

Suite au départ du chef de la Police Municipale (PM) au 1er décembre 2022 et au recrutement d'un nouveau chef de service de la Police Municipale, il faut procéder à la création du poste de Gardien-Brigadier principal (catégorie C).

Le poste de chef de service de PM (catégorie B) reste pour l'instant ouvert dans le cas d'un éventuel désistement.

Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Gardien brigadier	Gardien brigadier principal Catégorie C	0	1	35 heures

Le CST en date du 9 mai 2023 a émis un avis favorable.

Cette affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création de cet emploi permanent,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents résultant de cette affaire.

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

6. **DÉLIBÉRATION 39/2023 : Convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique entre Occitanie Coopération et la commune.**

Rapporteur : Florence BRAU

Dans le cadre d'un projet de coopération internationale et de contribution au programme One School One Pond (OSOP) à Pondichery (Inde), une mission est organisée par la commune de Prades-le-Lez et Occitanie Coopération afin de recevoir sur la commune de Prades-le-Lez du 4 Avril 2023 au 6 Novembre 2023, une volontaire en service civique.

A cet effet, une convention précise le cadre et les conditions de mise à disposition de cette volontaire par Occitanie Coopération (bénéficiant de l'agréement de service civique) auprès de la commune.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette affaire.

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

III– FINANCES COMMUNALES :

7. **DÉLIBÉRATION 40/2023 : Adoption du compte de gestion 2022**

Rapporteur : Béatrice HURTREL

Après s'être assuré que Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques du Service de Gestion Comptable de Montpellier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
4° Considérant la conformité des chiffres du compte de gestion avec les chiffres du compte administratif,

Cette affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2022

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 25
Pour : 25 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 2 (Elise Le Roy, Rachid Khenfouf)

8. DÉLIBÉRATION 41/2023 : Désignation du (de la) président(e) de séance pour le vote du compte administratif 2022

Rapporteur : Florence BRAU

La procédure d'approbation du compte administratif de l'année écoulée prévoit que le maire présente ce compte administratif et se retire au moment du vote. Il s'agit d'une approbation par l'assemblée délibérante de la gestion de l'ordonnateur sur l'année écoulée.

À ce titre, Mme la maire est considérée comme « personne intéressée à la délibération ». Ainsi elle peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote du compte administratif, conformément à l'article L2121-14 - 3è alinéa du C.G.C.T.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de nommer Bertrand Plez Président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif.

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

9. DÉLIBÉRATION 42/2023 : Adoption du compte administratif 2022

Rapporteur : Béatrice HURTREL

Le compte administratif présente l'exécution budgétaire de l'année écoulée (voir annexe diffusée en appui de la présente note de synthèse). Il convient ici d'approuver ses chiffres, et de définir les résultats de l'exercice.

Constat des résultats du compte administratif 2022 :

La section de fonctionnement	
Les recettes de l'exercice 2022	7 303 425,81 €
Les dépenses de l'exercice 2022	6 569 887,16 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 733 538,65 €
Le résultat de fonctionnement reporté 2021	*+ 1 303 484,58 €*
Soit un résultat cumulé de la section de	+ 2 037 023,23 €
La section d'investissement	
Les recettes de l'exercice 2022	2 081 344,87 €
Les dépenses de l'exercice 2022	2 295 514,97 €
Résultat de l'exercice 2022	- 214 170,10 €
Le résultat d'investissement reporté 2021	*+259 410,18 €*
Soit un résultat cumulé de la section de	+ 45 240,08 €

Ces résultats sont identiques à ceux présentés lors de la reprise anticipée des résultats, votée en conseil municipal du 22 mars 2023 et sont donc définitivement arrêtés.

La reprise anticipée des résultats est également confirmée.

Cette affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'approuver le compte administratif du budget 2022, ainsi que le calcul des résultats et leur affectation conforme à la reprise anticipée,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le point est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 26
Exprimés : 24

Pour : 24 (Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 2 (Elise Le Roy, Rachid Khenfouf)

Madame Brau ne prend pas part au vote.

10. Attribution de subventions aux associations exercice budgétaire 2023. Délibérations 43/2023 à 79/2023.

DÉLIBÉRATION 43/2023 : Attribution de subvention spécifique à l'A.E.P. :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne une activité spécifique de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association A.E.P.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 44/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Amicale Lezkirol :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 900 € à l'association Amicale Lezkirol.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 45/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Archers de l'Hortus :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Archers de l'Hortus.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 46/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Artemuse :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 550 € à l'association Artemuse.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 26
Exprimés : 26
Pour : 26 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

Catherine Sauveur ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION 47/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Anciens combattants :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Anciens combattants.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 48/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Boule Joyeuse :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Boule Joyeuse.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 49/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Club de l'image :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Club de l'image.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 50/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Club des Ainés :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association Club des ainés.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 51/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Cordes Swing :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 800 € à l'association Cordes Swing.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 52/2023 : Attribution de subvention spécifique à l'association Cordes Swing :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne une activité spécifique de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- d'attribuer une subvention spécifique de 1 950 € à l'association Cordes Swing.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 26 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 1 (Sébastien Grangier)
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 53/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Echiquier pradéen :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Echiquier pradéen.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 54/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Ecole de Rugby :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 300 € à l'association Ecole de Rugby.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 55/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Ecologistes de l'Euzière :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 650 € à l'association Ecologistes de l'Euzière.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 56/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Envie d'aide :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Envie d'aide.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 25 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 2 (Jean-Louis Thérond, Jean-Luc Poblador)
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 57/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Fire Dance :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association Fire Dance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 58/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Football club pradéen :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 5 500 € à l'association Football club pradéen.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 59/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Grimp'Evasion:
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association Grimp'Evasion.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 60/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Jardins familiaux l'Aïssadon :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 450 € à l'association Jardins familiaux l'Aïssadon.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 26
Exprimés : 26
Pour : 26 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

Catherine Sauveur ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION 61/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association La petite fille qui s'attarde :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 700 € à l'association La petite fille qui s'attarde.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 62/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association La Ruche :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association La Ruche.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 63/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association L'équipage aux huit ailes :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 200 € à l'association L'équipage aux huit ailes.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 26
Exprimés : 26
Pour : 26 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

Catherine Sauveur ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION 64/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Le voyage d'Yaaqaar :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 600 € à l'association Le voyage d'Yaaqaar.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 65/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Les Amis de la Médiathèque :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association Les Amis de la Médiathèque.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 66/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Les Mille Pattes :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 150 € à l'association Les Mille Pattes.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 67/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Les Mousquetaires pradéens :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Les Mousquetaires pradéens.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 68/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association O.M.S. :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association O.M.S.

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 69/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Passion Région :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 350 € à l'association Passion Région.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 70/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Prades Handball :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Prades Handball.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 71/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Prades Judo :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 700 € à l'association Prades Judo.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 72/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Prades-le-Lez Environnement :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 250 € à l'association Prades-le-Lez Environnement.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 73/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Prévention routière :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 250 € à l'association Prévention routière.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 74/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Récolte pour tous :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 600 € à l'association Récolte pour tous.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 75/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Saint-Gély-Pic-Saint-Loup Rugby :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Saint-Gély-Pic-Saint-Loup Rugby.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 76/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Tae Kwon Do:
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Tae Kwon Do.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 77/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Tennis club de Prades :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association Tennis club de Prades.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 26
Exprimés : 26
Pour : 26 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

Jean-Luc Poblador ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION 78/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association Tennis de table :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 600 € à l'association Tennis de table.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION 79/2023 : Attribution de subvention de fonctionnement à l'association VTT Club :
Rapporteur : Catherine SAUVEUR

Suite au traitement des dossiers de demande de subventions des associations, il convient de procéder à la répartition d'une partie de l'enveloppe budgétaire prévue à l'article 6574 du budget primitif 2023. Cette subvention concerne l'activité courante de l'association. La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 150 € à l'association VTT Club.

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

11. DÉLIBÉRATION 80/2023 : Acquisition par la commune d'un local professionnel situé au rez-de-chaussée du centre Laurent Joubert :

Rapporteur : Florence BRAU

Vu l'évaluation du Domaine (Direction Générale des Finances Publiques) qui a été rendue à la demande de la commune,

Considérant que la dépense a été inscrite au budget primitif 2023,

Considérant que la commune a la volonté de proposer de nouveaux services à la population et qu'elle a eu l'opportunité d'acquérir à l'amiable les murs de l'ancien cabinet dentaire situé au rez-de-chaussée du centre Laurent Joubert Maison du Temps Libre, place de la fontaine,

Cette affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition du local commercial composé d'une allée de circulation en partie commune, d'une surface superficie de 92 m2, cadastré AO 181, au prix de 193 200 € honoraires d'agence inclus,
- d'autoriser Mme la Maire à régler les émoluments du notaire,
- d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte authentique et tous les actes afférents à cette affaire.

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

12. DÉLIBÉRATION 81/2023 : Adhésion de la commune à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants :

Rapporteur : Florence BRAU

Créée le 26 septembre 2018 par neuf villes fondatrices, l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) rassemble des collectivités territoriales, groupements de collectivités et élu.es qui œuvrent pour des politiques d'accueil inconditionnelles incluant les publics exilés, et pour l'hospitalité sur leurs territoires. Aujourd'hui, l'association regroupe environ 70 collectivités territoriales et groupements ainsi qu'une quarantaine de membres à titre individuel (élu.es locaux et parlementaires). Chaque membre doit adhérer aux valeurs de la charte de l'ANVITA, fondée sur l'accueil inconditionnel. L'ANVITA est un vrai réseau d'échange de pratiques, qui accompagne les adhérents à capitaliser sur leurs dispositifs & programmes, et qui permet de découvrir ceux entrepris par d'autres collectivités adhérentes ou en dehors du réseau, en France et à l'étranger. Véritable espace de mobilisation politique, la coordination de l'ANVITA construit avec ses membres une stratégie de plaidoyer commune afin de défendre l'accueil digne sur nos territoires et une meilleure participation des collectivités territoriales aux politiques nationales sur l'accueil. Cette affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'ANVITA dont le montant de la cotisation annuelle s'élève à 135 €.
- d'autoriser Mme la Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

13. DÉLIBÉRATION 82/2023 : Convention de financement relative au transport des élèves de Prades-le-Lez :

Rapporteur : François POYER

Hérault Transport, compétent en matière de transport scolaire sur le Département de l'Hérault, organise des services de transport pour les élèves vers leurs établissements scolaires. La commune de Prades-Le-Lez souhaite développer un service de transport scolaire pour les élèves de niveau élémentaire domiciliés dans les différents quartiers et s'appuyer, pour sa mise en œuvre, sur les moyens d'Hérault Transport. A ce titre, il est nécessaire de signer avec Hérault Transport une convention qui définit le service de transport scolaire mis en place, les modalités de prises en charges des élèves et fixe la participation financière de la commune dont la première période (2022/2023) sera proratisée.

Cette affaire a été présentée à la commission des finances du 9 mai 2023.

En conséquence, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention annexée,
- d'autoriser Mme la Maire à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Le point est adopté à l'unanimité.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents ou représentés : 27
Exprimés : 27
Pour : 27 (Florence Brau, Bertrand Plez, Joëlle Campagne, Frédéric Fesquet, Catherine Sauveur, Jacky Pratlong, Béatrice Hurtrel, Fabrice Guin, Brigitte Zurbach, Yves Flank, Arnaud Sète, Denis Lejars, Susanna Malström, Sandrine Cabrera, Bruno Méric, Marie-Ange Viguier, Sébastien Grangier, Aïcha Diop, François Poyer, Jean-Luc Poblador, Rachid Khenfouf, Elise Le Roy, Jean-Louis Thérond, Gwénaëlle Collet, Sébastien Loeb, Vincent Freycon, Marguerite Del Rio).
Contre : 0
Abstention : 0

La Maire

Florence Brau